

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TIERCE

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Convocation du 7 décembre 2021

Nombre de conseillers :

- En exercice.....	26
- Présents	22
- Votants	26

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 20 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein de la salle René Goujon (Centre Berthe Bachet), en raison des contraintes sanitaires liées à la Covid-19, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de M. GIRARD Jean-Jacques

Etaient présents : M. GIRARD, Mme CHEVE, M. LECAPLAIN, Mme BOLZE, M. FRONTEAU, Mme RENAUDON, M. LOUISET, Mme TELLIER, M. PRADES, Mme MASSE, M. FOLLIOU, Mme BOPP, M. THALER, Mme GUYARD, M. LORIEUX, Mme VILLEMANT, M. DUCHESNE, Mme GUILLOIS, M. PIGOT, M. GODEFROY, Mme PUIG, M. MARQUIS

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Mme Christine STEFANI à Mme Véronique RENAUDON, Mr Dominique CADEAU à Mr Bruno FRONTEAU, Mme Adeline JOSSEAUME-LECORNIER à Mme Séverine CHEVÉ, Mme Christine GRUMETZ à Mme Martine BOLZE

Etaient excusés :



2021-11-09

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, ETUDES ET FIXATION DU TARIF PUBLIC DU TRANSPORT EN CAR DES ENFANTS

Madame Véronique RENAUDON, adjointe en charge des Ressources Humaines, aux Conditions de Travail et à l'Enseignement expose au Conseil Municipal, propose au Conseil Municipal de fixer la tarification 2022 applicable au restaurant scolaire, aux études et au transport par car des enfants à ce restaurant, comme suit :

	ÉLÈVE - MATERNELLE		ÉLÈVE - ÉLÉMENTAIRE	
	2021	2022	2021	2022
Repas enfant - Tiercé	4,52 €	4,57 €	4,52 €	4,57 €
Repas enfant - Extérieur	4,70 €	4,75 €	4,70 €	4,75 €
Car	Non concernés	Non concernés	0,73 €	0,77 €
Total enfant - Tiercé	4,52 €	4,57 €	5,25 €	5,34 €
Total enfant – Extérieur	4,70 €	4,75 €	5,43 €	5,52 €

	2021	2022
Repas Adulte	8,78 €	8,82 €
Repas Stagiaire	5,98 €	6,00 €
Etudes	2,24 €	2,24 €

Après débat, plus personne ne demandant la parole, Madame Véronique RENAUDON fait passer au vote, et après un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Pour extrait certifié conforme,
A TIERCE, le 16/12/2021

Le Maire,
Jean-Jacques GIRARD